

**Première mention française de *Limnobium laevigatum***  
*Découverte et gestion sur la commune de Brécé (35)*



**Août 2022**

**Pauline GUILLAUMEAU**

**Joseph VILLIERMET**

## Contexte

Le CBN de Brest dispose d'un outil de saisie en ligne des données flore sur son territoire d'agrément (eCalluna), grâce auquel les correspondants du conservatoire peuvent participer à la connaissance de la flore. Cet outil permet également de visualiser les communes manquant de données récentes. En début d'année 2022, la commune de Brécé (35) ne disposait d'aucune données postérieure à 2010. C'est donc dans une optique de mise à jour des connaissances que nous nous sommes rendus sur cette commune pour y faire des inventaires floristiques.

## Commune de Brécé

La commune de Brécé est située à une vingtaine de minutes à l'est de Rennes. L'accès y est facile depuis la nationale qui passe au sud de la commune. Le bourg est relativement petit et est bordé par une voie ferrée, puis par la Vilaine, au nord. Il est traversé du nord au sud par une "coulée verte" comprenant un ruisseau sans nom prenant source dans la zone industrielle au sud et allant se jeter dans la Vilaine au nord.



## Découverte de *Limnobium laevigatum*

Nous sommes allés à Brécé le 28/05/2022, la coulée verte nous a paru être un lieu propice pour réactualiser les connaissances sur la flore de cette commune. C'est ainsi que nous avons (re)découvert plus de 170 espèces, y compris *Heracleum mantegazzianum* (non connue sur la commune) et *Limnobium laevigatum*, première mention de l'espèce en milieu naturel à l'échelle nationale.

La plante est présente dans une petite mare aménagée sur le ruisseau, au sud de la Rue du ruisseau.



En mai, une trentaine de pieds au maximum se trouve dans la mare qui est essentiellement recouverte de lentilles d'eau.



## Signalement au CBN de Brest

Suite à l'observation de l'espèce dans cette mare, nous avons averti l'équipe salariée du CBN de Brest pour une officialisation de l'observation. L'OFB, le MNHN, l'ANSES, le CBN Alpin ainsi que les auteurs de Flora Gallica ont par la suite été avertis par le CBN de Brest. L'espèce, relativement difficile à confondre, a ainsi rapidement été confirmée.

## Présentation de l'espèce

“*Limnobium laevigatum* est une plante aquatique flottante native d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale. Elle a été relativement dispersée sur la planète, notamment en Europe où elle est occasionnelle en Belgique, en Hongrie et en Pologne.”

Il s'agit d'une plante flottante ressemblant à un nénuphar, aux feuilles spongieuses, alvéolées contenant de l'air et dont les racines ne sont pas ancrées au sol. La plante se reproduit essentiellement par stolons, les jeunes pieds restant accrochés un certain temps au pied-mère avant de se détacher.



“Utilisée dans les aquariums et les étangs d'agrément, *L. laevigatum* a été introduite en Californie dans de nombreux plans d'eau, avant de se répandre dans les cours d'eau et de coloniser de plus grandes zones incluant, par exemple, le delta du fleuve Sacramento. Outre l'Amérique du Nord, l'espèce est également présente dans plusieurs pays tel que l'Australie, le Japon, l'Indonésie, la Zambie et le Zimbabwe (CABI, 2019). En Europe, elle est signalée comme étant occasionnelle en Belgique, en Hongrie et en Pologne (SI OEPP 2021/114).

En Europe, *L. laevigatum* est toujours commercialisée dans les jardinerie. Elle y est décrite comme une plante s'adaptant aux températures du sud de la France appréciant les régions aux hivers doux. “

“Une évaluation du risque menée en 2013 par l’USDA (United States Department of Agriculture) a conclu que l’espèce présentait un risque important (High Risk) pour les États-Unis. Dans ce rapport, la morphologie et le cycle biologique général de *L. laevigatum* étaient comparés à celui de la Jacinthe d’Eau (*Eichhornia crassipes*), reconnue comme un envahisseur important des plans d’eau.

Le potentiel de reproduction de la Grenouillette est élevé, car elle peut se reproduire à la fois sexuellement par graines et végétativement par ramifications. Elle a également une forte capacité de dispersion : ses graines et les fragments de ses stolons sont facilement dispersés par l’eau et le vent et peuvent également être transportés accidentellement par les oiseaux et les embarcations.”

source des citations : <http://especes-exotiques-envahissantes.fr/>

## **Première intervention**

Suite à notre signalement et après obtention d’une autorisation d’intervenir de la part du CBN, nous sommes retournés sur place le 07/08/2022 dans le but de limiter au maximum le développement de cette espèce à très fort potentiel d’invasivité.

Lors de notre second passage, nous avons prévu d’enlever les quelques dizaines de pieds repérés lors de la découverte de l’espèce. Malheureusement, nous avons constaté à notre arrivée sur site un développement exponentiel et extrêmement préoccupant de la plante, avec un recouvrement total de la mare (entre 500 et 1000 pieds). Quelques individus étaient également présents plus en aval, en dessous de la mare, juste avant l’entrée d’une buse menant vers la Vilaine.





Ne disposant pas du matériel nécessaire pour évacuer une telle quantité de matière végétale, nous avons tout de même assuré l'extraction des pieds à l'aide... de filets à papillons. En effet les racines n'étant pas ancrées dans le sol, l'espèce est relativement simple à enlever. Les  $\frac{3}{4}$  des plantes visibles ont ainsi été placées en dehors du point d'eau, sur la berge, en attente de ramassage par les services techniques de la mairie.

Cependant, certaines parties de la mare, inaccessibles ou présentant des toutes petites plantules dans des méandres, ou coincées parmi d'autres espèces végétales (roseaux, carex, apium), n'ont pas pu être retirées.



AVANT



APRÈS



AVANT



APRÈS



Au vu du potentiel invasif évident de l'espèce et de la présence de pieds en aval de la mare, nous avons prospecté le reste de l'aval du cours d'eau jusqu'à la Vilaine, afin de vérifier si l'espèce a pu ou non rejoindre le fleuve, risquant ainsi sa propagation à grande échelle.

La buse passant sous la Rue du ruisseau débouche sur la fin de la coulée verte qui est très ombragée. Nous n'y avons vu aucun pied de *L. laevigatum*. De plus, une petite roselière y est présente et aurait permis de retenir les plantes flottantes s'il y en avait eu. La suite du cours d'eau en continuant vers le nord est inaccessible car privatisée, mais reste ombragée. Enfin, les derniers 20-30 mètres sont à nouveau busés, passant sous la D286, des habitations et la voie ferrée avant de déboucher sur la Vilaine. Nous n'avons vu aucun pied de *L. laevigatum* dans la Vilaine. Il s'agit d'une section du fleuve où l'eau est relativement calme et où sont présents de nombreux nénuphars. Si des pieds de *L. laevigatum* avaient été présents, nous pensons que nous les aurions repérés.



## Perspectives

Une intervention d'urgence par les services techniques de la commune ou par des services de l'État est indispensable pour limiter son expansion. L'opération nécessite beaucoup de temps sur la station pour extraire l'intégralité des pieds. Le caractère extrêmement envahissant de la plante nécessite que des moyens soient pris avant que l'espèce ne devienne ingérable.

## Conclusion

*Limnobium laevigatum* est une espèce exotique envahissante actuellement connue uniquement en France dans une mare sur la commune de Brécé. Par chance, du fait des faibles précipitations survenues cette année, l'espèce reste pour le moment cantonnée à cette mare et n'a *a priori* pas été dispersée dans la Vilaine. Cependant, ce risque est toujours présent, et pourrait survenir dès cet automne, lorsque de fortes pluies feront gonfler le cours d'eau de Brécé et emporteront des pieds de *L. laevigatum* dans la Vilaine.

Une première session d'enlèvement de la plante a été effectuée par des bénévoles, avec peu de moyens. Une intervention d'urgence par des services techniques est maintenant nécessaire pour évacuer les pieds déjà arrachés et pour supprimer complètement l'espèce de la mare avant l'automne.

## Remerciements

Pour finir, l'outil participatif eCalluna permet à de nombreux bénévoles de prospecter la région et invite à inventorier les communes "ordinaires". Sans cet outil, nous n'aurions pas eu l'idée de parcourir la commune de Brécé et sa mare, ni tenté d'endiguer la présence de cette espèce. Ainsi, nous remercions toute l'équipe du CBN de Brest pour leur confiance et leur disponibilité.

## Bibliographie

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/premier-signalement-limnobium-laevigatum-pour-l-a-flore-andalouse/>